



Taxe habitation

Par 81vero

Bonjour,

Mon mari est en invalidité totale et définitive du rsi, on ne dépasse pas les barèmes de revenu, avons nous droit a l'exo de la taxe d'habitation ? du coté de la mpdh il est reconnu hand entre 50 et 79% il a droit a l'aah mais sa pension est très légèrement supérieure donc la caf ne lui verse rien.

L'année dernière ils n'ont pas voulu car il a eu l'aah qu'au 1er juillet.

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout est expliqué ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F42]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F42[/url]

C'est essentiellement le RFR qui indiquera votre éligibilité à l'exonération.

Il y a un simulateur ici :

[url=https://www.impots.gouv.fr/simulateur-de-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation-pour-2022]https://www.impots.gouv.fr/simulateur-de-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation-pour-2022[/url]

Par ESP

Bonjour yapasdekoi

Sujet posté le Le 04/10/2016 à 06:40

Par yapasdequoi

Bizarre tous ces vieux messages qui sortent en première page ???

Encore un bug du site ? ou ???

Par ESP

Tous ces sujets ont été remontés par "Sandy"...

Difficile de tous les effacer.

Par yapasdequoi

Un troll coriace !

Par TUT03

Bonjour

ahhh j'ai donc la réponse au mystère des vieux sujets qui remontent